

# Comptes 2024

Municipalité de Bourrignon  
14 mai 2025



Photo : Marcel Fähndrich

# Rapport relatif aux comptes 2024

## En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes (RSJU 190.611), les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les Communes établissent un plan financier arrêté par l'Exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les comptes annuels se composent :
  - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
  - b) du compte des investissements ;
  - c) du bilan ;
  - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
  - e) des annexes (a à h).

## Table des matières

1. Introduction .....	page 4
2. Synthèse.....	page 5
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2 .....	page 6
4. Résultats.....	page 8
5. Compte de résultats.....	page 15
6. Compte des investissements.....	page 22
7. Bilan .....	page 24
8. Annexes aux comptes annuels .....	page 25
9. Proposition de l'Exécutif .....	page 39
10. Approbation des comptes annuels .....	page 40

## 1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au Délégué aux affaires communales, en vue de leur apurement, avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'Exécutif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- c) le rapport du Législatif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la Commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements.

En application de l'article 18, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes,

- l'Exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du Législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice, il en est responsable ;
- les comptes approuvés sont transmis au Délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

## 2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

### a) les adaptations législatives

Réunis en Assemblée communale du 13 décembre 2023, les citoyens et citoyennes ont accepté les nouveaux Règlements relatifs à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) ainsi qu'à l'approvisionnement en eau potable (RAEP). Le Conseil communal a fixé leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### b) les spécificités communales

Il n'y a pas de spécificités particulières si ce n'est que Bourrignon est une Commune municipale (la Bourgeoisie étant une entité indépendante). L'administration de la Municipalité a été confiée à l'administration communale de Develier depuis 2014.

### c) les investissements et projets importants

Il n'y a pas eu d'investissements particuliers en 2024.

### d) l'endettement

L'endettement global de la Municipalité de Bourrignon au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élevait à un total de Fr. 2'160'499.60 francs, emprunts fermes, crédits de construction et prêts LIM compris. Au 31 décembre 2024, la dette globale se situe à Fr. 1'880'799.60, soit une diminution de Fr. 279'700.00, ce qui correspond à l'amortissement usuel convenu avec les diverses institutions financières et à un amortissement extraordinaire. Avec une population de 263 habitants au 31.12.2024, nous arrivons à un endettement brut par habitant de Fr. 7'151.35. L'endettement net s'élève à Fr. 3'781.32 par habitant.

### e) les capitaux propres

Les capitaux propres ont augmenté de Fr. 72'881.87 avant le report au bilan du résultat de l'exercice 2024 (excédent de charges de Fr. 2'170.01). Voir détail sous 8.2.2.

### f) révision des comptes

La révision des comptes municipaux (mandat attribué à la Fiduciaire Fidag-Jura SA) a eu lieu les 12 et 13 mai 2025.

### g) appréciations du Conseil communal

Lors de sa séance du 8 avril 2025, le Conseil communal a accepté les comptes 2024 tels que décrits dans le présent rapport.

### 3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

#### 3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et des directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé (MCH2) selon le Décret concernant l'administration financière des Communes du 05 septembre 2018. Les comptes annuels 2024 sont les cinquièmes à être établis en application de ces prescriptions.

Pour les années futures, des corrections devront certainement encore être apportées sur la manière de comptabiliser, que ce soit au niveau du compte de résultat, du compte des investissements ou du bilan, en fonction d'adaptations apportées aux directives cantonales ou fédérales.

#### 3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Dépréciations complémentaires	N'existe plus avec MCH2
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Excédent du bilan
Services communaux	Financements spéciaux

#### 3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Cependant, le Délégué aux affaires communales a dérogé à cette règle en autorisant les corporations jurassiennes de droit public de procéder à des prélèvements dans les financements spéciaux alimentés avant la mise en œuvre du MCH2 (amortissements non planifiés).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes).

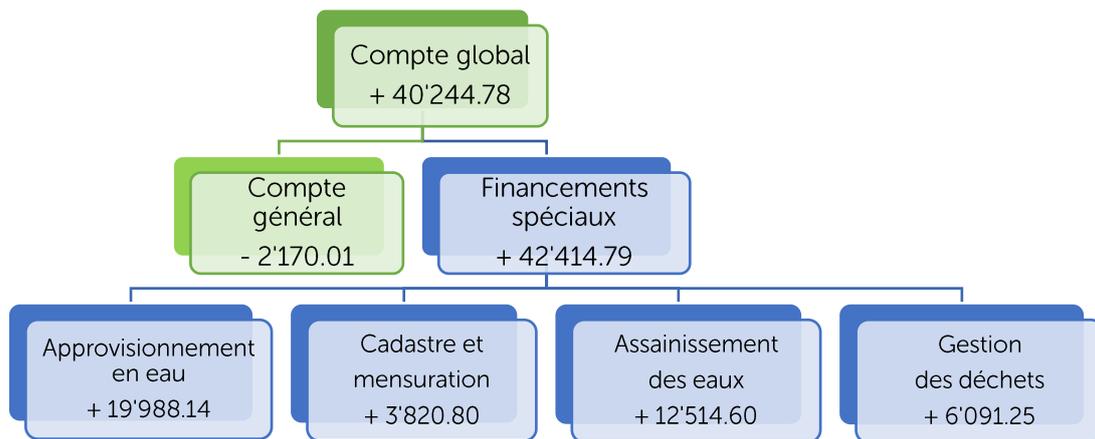
### **3.4 Compte des investissements / limites d'inscription à l'actif**

En principe, l'Exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements, sous réserve de la directive N° 6 du Délégué aux affaires communales du 10 avril 2019 (dépenses courantes ou d'investissements).

## 4. Résultats

### 4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultats	+ 40'244.78	+ 13'895.00	+ 166'436.57
900	Compte général	- 2'170.01	- 14'090.00	+ 114'823.30
901	Clôture des financements spéciaux	+ 42'414.79	+ 27'985.00	+ 51'613.27
400	Impôts directs, personnes physiques	445'844.74	470'900.00	545'589.65
401	Impôts directs, personnes morales	50'155.75	8'300.00	31'072.85
4021	Impôts fonciers	112'656.05	112'450.00	112'494.95
5 ./ 6	Investissements nets	16'823.65	25'000.00	65'959.15



## 4.2 Clôture du compte de résultats (global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1'171'285.97
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1'212'470.89
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 41'184.92</b>
34	Charges financières	36'642.44
44	Revenus financiers	35'702.30
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>940.14</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 40'244.78</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 40'244.78</b>

## 4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
590	Total des dépenses	36'823.65
690	Total des recettes	20'000.00
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>16'823.65</b>

#### 4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	+ 40'244.78
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	89'160.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	53'469.75
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	18'662.65
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
366	+	Amortissements des subventions des investissements	
389	+	Attributions aux capitaux propres	
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	
		<b>Autofinancement (Cash-flow)</b>	<b>+ 164'211.88</b>
690 ./.		Résultat du compte des investissements	16'823.65
590		(selon chiffre 4.3 ci-dessus)	
		<b>Résultat de financement</b> (+ = excédent / - = découvert de financement)	<b>+ 147'388.23</b>

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes). Les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2 ne sont pas soumis aux nouveaux taux d'amortissement.

Les attributions aux financements spéciaux sont les suivants :

· fonds pour l'entretien des chemins.....	Fr.	25'447.20
· fonds pour l'approvisionnement en eau .....	Fr.	18'122.55
· fonds pour l'assainissement des eaux .....	Fr.	9'900.00

Prélèvements sur les financements spéciaux du capital propre comptabilisés :

· fonds pour l'approvisionnement en eau .....	Fr.	18'050.15
· fonds pour l'assainissement des eaux .....	Fr.	612.50

## 4.5 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	115'650.41
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	143'371.05
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>27'720.64</b>
34	Charges financières	7'745.45
44	Revenus financiers	12.95
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>- 7'732.50</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 19'988.14</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 19'988.14</b>

Situation du FS Approvisionnement en eau au 31.12.2024 :

- Bénéfice 2024 du FS en augmentation du fonds : .....Fr. 19'988.14
- Etat du FS Approvisionnement en eau – 29003.00/10 (équilibre).....Fr. 297'363.90

## 4.6 Résultat du financement spécial « Cadastre et mensuration officielle »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	4'063.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	7'883.80
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 3'820.80</b>
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	0.00
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 3'820.80</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 3'820.80</b>

Situation du FS Cadastre et mensuration officielle au 31.12.2024 :

- Bénéfice 2024 du FS en augmentation du fonds : .....Fr. 3'820.80
- Etat du FS Cadastre et mensuration officielle – 29000.04.....Fr. 16'605.25

## 4.7 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	40'470.15
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	52'984.75
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 12'514.60</b>
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	0.00
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 12'514.60</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 12'514.60</b>

Situation du FS Assainissement des eaux au 31.12.2024 :

- Bénéfice 2024 du FS en augmentation du fonds : .....Fr. 12'514.60
- Etat du FS Assainissement des eaux – 29002.01/10 .....Fr. 63'870.52

## 4.8 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	22'083.25
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	28'208.55
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 6'125.30</b>
34	Charges financières	52.15
44	Revenus financiers	18.10
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>- 34.05</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 6'091.25</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 6'091.25</b>

Situation du FS Gestion des déchets au 31.12.2024 :

- Bénéfice 2024 du FS en augmentation du fonds : .....Fr. 6'091.25
- Etat du FS Gestion des déchets – 29004.01.....Fr. 4'901.30

## 5. Compte de résultats

### 5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
30	Charges de personnel	45'593.75	61'845.00	51'802.35
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	209'371.07	216'565.00	201'802.98
33	Amortissements du patrimoine administratif	89'160.00	88'960.00	89'135.00
34	Charges financières	36'642.44	39'590.00	41'407.50
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	53'469.75	58'000.00	18'787.24
36	Charges de transfert	773'691.40	667'255.00	654'032.80
37	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>1'207'928.41</b>	<b>1'132'215.00</b>	<b>1'056'967.87</b>

Revenus		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
40	Revenus fiscaux	639'061.94	608'550.00	723'578.55
41	Patentes et concessions	12'919.50	12'420.00	11'770.75
42	Taxes	215'709.10	209'600.00	220'371.15
43	Revenus divers	0.00	2'300.00	1'769.80
44	Revenus financiers	35'702.30	32'470.00	33'692.59
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	18'662.65	18'600.00	0.00
46	Revenus de transfert	326'117.70	262'170.00	232'221.60
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>1'248'173.19</b>	<b>1'146'110.00</b>	<b>1'223'404.44</b>

Clôture		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultats	+ 40'244.78	+ 13'895.00	+ 166'436.57
<b>9</b>	<b>Comptes de clôture</b>	<b>+ 40'244.78</b>	<b>+ 13'895.00</b>	<b>+ 166'436.57</b>

## 5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	99'311.50	11'387.90	118'950.00	10'250.00	97'394.00	9'943.15
	Excédent de charges		87'923.60		108'700.00		87'450.85
1	Ordre et sécurité publics - défense	18'949.60	21'059.80	19'750.00	18'300.00	20'453.02	19'404.30
	Excédent de charges	2'110.20			1'450.00		1'048.72
2	Formation	360'900.80	8'731.05	337'365.00	6'750.00	339'241.54	7'047.45
	Excédent de charges		352'169.75		330'615.00		332'194.09
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	14'979.50	3'880.00	18'340.00	3'500.00	14'155.75	3'970.00
	Excédent de charges		11'099.50		14'840.00		10'185.75
4	Santé	1'788.90	0.00	2'925.00	0.00	3'007.80	0.00
	Excédent de charges		1'788.90		2'925.00		3'007.80
5	Prévoyance sociale	350'538.80	32'262.30	263'030.00	22'000.00	253'192.20	60'532.15
	Excédent de charges		318'276.50		241'030.00		192'660.05
6	Trafic et télécommunications	140'494.05	74'012.75	131'280.00	72'870.00	125'363.50	72'227.85
	Excédent de charges		66'481.30		58'410.00		53'135.65
7	Protection de l'environnement – aménagement du territoire	199'785.96	225'460.20	213'825.00	221'600.00	176'287.63	212'501.00
	Excédent de revenus	25'674.24		7'775.00		36'213.37	
8	Economie publique	1'344.00	3.00	1'300.00	0.00	1'332.00	18.00
	Excédent de charges		1'341.00		1'300.00		1'314.00
9	Finances et impôts	46'003.95	897'544.84	51'840.00	817'230.00	53'910.69	865'130.80
	Excédent de revenus	851'540.89		765'390.00		811'220.11	
	<b>Totaux</b>	<b>1'234'097.06</b>	<b>1'274'341.84</b>	<b>1'158'605.00</b>	<b>1'172'500.00</b>	<b>1'084'338.13</b>	<b>1'250'774.70</b>
	<b>Excédent de charges/revenus</b>	<b>40'244.78</b>		<b>13'895.00</b>		<b>166'436.57</b>	

### 5.3 Compte de résultats selon les fonctions / classification administrative

En préambule, il est utile de rappeler qu'il s'agit du 5<sup>e</sup> bouclage des comptes avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Entre l'établissement du budget 2024 et le bouclage des présents comptes, des directives et des compléments ont été émis ou précisés par le Délégué aux affaires communales, ce qui peut provoquer des différences entre le budget et les comptes. De nouvelles manières de comptabiliser ont également été mises en place au sein de l'administration afin de répondre aux nouvelles exigences du MCH2.

	Comptes 2024		Budget 2024	
<b>0</b> Administration générale				
011 Législatif	3'304.60	-	2'870.00	-
012 Exécutif	20'298.30	4'633.40	35'210.00	3'200.00
022 Services généraux	73'764.90	6'154.50	78'650.00	6'450.00
029 Immeubles administratifs	1'943.70	600.00	2'220.00	600.00
<b>Total Administration générale</b>	<b>99'311.50</b>	<b>11'387.90</b>	<b>118'950.00</b>	<b>10'250.00</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>87'923.60</b>		<b>108'700.00</b>	
Différence	<b>-20'776.40</b>			

Durant plusieurs mois, le Conseil communal était composé que de trois membres.

	Comptes 2024		Budget 2024	
<b>1</b> Ordre et sécurité publics- Défense				
140 Questions juridiques	6'233.70	11'514.60	6'500.00	10'300.00
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	9'545.20	9'556.85	8'000.00	8'000.00
161 Défense militaire	90.00	-	150.00	-
162 Défense civile	3'092.35	-	5'100.00	-
<b>Total Ordre et sécurité publics- Défense</b>	<b>18'961.25</b>	<b>21'071.45</b>	<b>19'750.00</b>	<b>18'300.00</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>-2'110.20</b>		<b>1'450.00</b>	
Différence	<b>-3'560.20</b>			

Aucun commentaire particulier.

		Comptes 2024		Budget 2024	
<b>2</b>	<b>Formation</b>				
212	Degré primaire	206'948.95	8'731.05	188'515.00	6'750.00
213	Degré secondaire I	113'459.55	-	108'900.00	-
219	Scolarité obligatoire	803.40	-	750.00	-
220	Ecoles spécialisées	38'988.90	-	38'300.00	-
299	Formation, non mentionné ailleurs	700.00	-	900.00	-
	<b>Total Formation</b>	<b>360'900.80</b>	<b>8'731.05</b>	<b>337'365.00</b>	<b>6'750.00</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>352'169.75</b>		<b>330'615.00</b>	
	Différence		<b>21'554.75</b>		

### 2122.36110.00 Participation aux charges de l'enseignement

Globalement, les charges de l'enseignement ont augmenté de 1.38 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des annuités, ainsi que l'évolution de la masse salariale suite à l'application du renchérissement décidé par le Gouvernement jurassien de 2.13 %. Toutefois, une contribution de -1.90% est appliquée à la grille salariale pour l'ensemble du personnel de l'Etat. Pour la Commune de Bourrignon, cette diminution représente environ Fr. 3'600.00.

### 2130.36121.25

Notre participation au financement de la Communauté du Collège de Delémont dépend de la population du village et du nombre d'élèves de Bourrignon (9 pour 2024).

		Comptes 2024		Budget 2024	
<b>3</b>	<b>Culture - Sports - Loisirs- Eglises</b>				
321	Bibliothèques	3'472.50	-	3'500.00	-
329	Culture	3'435.75	150.00	2'700.00	-
332	Mass média	1'289.45	-	1'290.00	-
341	Sports	6'181.80	3'730.00	10'350.00	3'500.00
342	Loisirs	600.00	-	500.00	-
	<b>Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises</b>	<b>14'979.50</b>	<b>3'880.00</b>	<b>18'340.00</b>	<b>3'500.00</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>11'099.50</b>		<b>14'840.00</b>	
	Différence		<b>-3'740.50</b>		

### 3299.31019.00 Embellissement

L'entreprise Emmanuel Petermann, paysagiste, a procédé à plusieurs tailles d'arbres dans le village.

	Comptes 2024		Budegt 2024	
<b>4 Santé</b>				
432 Lutte contre les maladies, autres	-	-	-	-
433 Service médical scolaire	1'162.55	-	2'100.00	-
434 Contrôle des denrées alimentaires	26.35	-	25.00	-
490 Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00	-	800.00	-
<b>Total Santé</b>	<b>1'788.90</b>	<b>-</b>	<b>2'925.00</b>	<b>-</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>1'788.90</b>		<b>2'925.00</b>	
Différence			<b>-1'136.10</b>	

Aucun commentaire particulier.

	Comptes 2024		Budget 2024	
<b>5 Prévoyance sociale</b>				
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'897.40	1'692.00	1'200.00	1'700.00
532 Prestation complémentaires à l'AVS / AI	80'881.00	-	86'500.00	-
533 Prestation aux retraités	2'838.00	-	2'000.00	300.00
545 Prestations aux familles	746.00	-	900.00	-
559 Chômage	6'275.50	-	7'600.00	-
572 Aide économique	83'371.70	30'570.30	70'000.00	20'000.00
579 Assistance, non mentionné ailleurs	174'529.20	-	94'830.00	-
<b>Total Prévoyance sociale</b>	<b>350'538.80</b>	<b>32'262.30</b>	<b>263'030.00</b>	<b>22'000.00</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>318'276.50</b>		<b>241'030.00</b>	
Différence			<b>77'246.50</b>	

## 5722 Aides économiques légales

Il est toujours difficile de prévoir le nombre de dossier d'aide sociale qui seront à traiter durant l'année.

### 5799.36110.10 Participation communale aux charges de l'action sociale

Un nouveau principe de comptabilisation a été admis pour toutes les Communes et ce dès l'année 2024, soit :

**« Les charges et revenus effectifs concernant le domaine de l'action sociale  
doivent être imputés dans les comptes de l'année où elles ont été générées ».**

Jusqu'à présent, il y a toujours eu une année de décalage (décompte final 2023 reçu à fin 2024, etc.). Ce « rattrapage » devrait être régularisé au plus tard lors du bouclage des comptes 2026.

L'influence sur les comptes 2024 est donc la suivante :

· estimation de notre part à la répartition 2024	:	Fr.	70'600.00
· décompte 2023 de la répartition	:	Fr.	102'837.70

Au vu du bon résultat de cette année, il a été décidé d'imputer l'entier de la charge dans les comptes 2024.

		Comptes 2024		Budget 2024	
6	Trafic et télécommunications				
615	Routes communales	133'535.55	73'443.75	124'900.00	72'870.00
621	Infrastructures des transports publics	2'023.00	-	2'280.00	-
622	Trafic régional et d'agglomération	4'393.70	-	4'100.00	-
629	Autres Transports publics	541.80	569.00		
	Total Trafic et télécommunications	<b>140'494.05</b>	<b>74'012.75</b>	<b>131'280.00</b>	<b>72'870.00</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>66'481.30</b>		<b>58'410.00</b>	
	Différence		<b>8'071.30</b>		

### 6150.35100.00 Attribution aux financements spéciaux (routes communales)

Le versement sur le fonds d'entretien des chemins a été calculé selon la méthode habituelle, soit les encaissements de Fr. 60'512.50 (y compris la part communale), moins les frais et charges financières de Fr. 35'065.30. C'est donc un montant de Fr. 25'447.20 qui vient alimenter ce fonds.

### 6150.36121.00 Communes du même canton (Develier)

Une nouvelle convention a été signée avec la Commune de Develier au sujet des tâches du personnel d'exploitation. Un auxiliaire a été engagé par Develier et ce nouvel employé a effectué des travaux pour un montant de Fr. 9'000.00. A noter qu'il a commencé en mai 2024.

### 6295 Cartes journalières

Depuis décembre 2023, l'administration communale propose, à toute la population, la vente de cartes journalières CFF.

		Comptes 2024		Budget 2024	
7	Protection de l'environnement - Aménagement du territoire				
710	Approvisionnement en eau	123'395.86	143'384.00	128'150.00	148'050.00
720	Assainissement des eaux	40'470.15	52'984.75	47'910.00	48'350.00
730	Gestion des déchets	22'135.40	28'226.65	21'355.00	25'200.00
741	Corrections des eaux de surface	-	-	2'000.00	-
769	Lutte contre la pollution	-	-	-	-
771	Cimetières, crématoires	4'625.85	864.80	5'010.00	-
779	Protection de l'environnement	1'758.70	-	2'000.00	-
790	Aménagement du territoire	7'400.00	-	7'400.00	-
	Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	<b>199'785.96</b>	<b>225'460.20</b>	<b>213'825.00</b>	<b>221'600.00</b>
	<b>Revenus nets</b>	<b>-25'674.24</b>		<b>-7'775.00</b>	
	Différence		<b>-17'899.24</b>		

### 7100 Approvisionnement en eau potable

Les recettes liées à la consommation d'eau sont stables. Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 19'988.14, après une attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 18'122.55 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024 du nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau).

### 7205 Assainissement des eaux

Ce financement spécial boucle avec excédent de revenus de Fr. 12'514.60, après une attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 9'900.00 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024 du nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux).

### 7300 Gestion des déchets

Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 6'091.25. A noter que le SEOD a réintroduit sa contribution annuelle (part aux revenus) versée aux Communes membres à raison de Fr. 25.00 par habitant.

	Comptes 2024		Budget 2024	
<b>8 Economie publique</b>				
811 Administration, exécution et contrôle	-	-	-	-
840 Tourisme	1'344.00	3.00	1'300.00	
<b>Total Economie publique</b>	<b>1'344.00</b>	<b>3.00</b>	<b>1'300.00</b>	<b>-</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>1'341.00</b>		<b>1'300.00</b>	
Différence			<b>41.00</b>	

Aucun commentaire particulier.

	Comptes 2024		Budget 2024	
<b>9 Finances et impôts</b>				
910 Impôts	580.84	570'662.64	2'700.00	540'300.00
920 Conventions fiscales	-	206.00	-	100.00
930 Péréquation financière/compensation des charges	6'501.00	278'147.00	6'500.00	228'000.00
961 Intérêts	21'264.54	26'273.65	21'440.00	26'490.00
963 Immeubles du patrimoine financier	16'830.95	22'230.00	20'550.00	22'320.00
969 Patrimoine financier non mentionné	826.62	-	650.00	-
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-	25.55	-	20.00
<b>Total Finances et impôts</b>	<b>46'003.95</b>	<b>897'544.84</b>	<b>51'840.00</b>	<b>817'230.00</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>851'540.89</b>		<b>765'390.00</b>	
Différence			<b>86'150.89</b>	

### 910 Impôts

Les rentrées fiscales ordinaires enregistrent une augmentation d'environ Fr. 30'000.00 par rapport au budget.

### 920 Conventions fiscales

La rétrocession 2024 devait être la dernière (mesures provisoires pour atténuer les effets de la réforme fiscale des entreprises sur les rentrées des Communes). Bonne nouvelle : cette mesure pourrait être prolongée encore pour les 8 prochaines années, ce que le Gouvernement jurassien proposera prochainement au Parlement.

## 6. Compte des investissements

### 6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

Charges d'investissements		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
50	Immobilisations corporelles	36'823.65	25'000.00	65'959.15
51	Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
54	Prêts	0.00	0.00	0.00
55	Participations et capital social	0.00	0.00	0.00
56	Propres subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00
57	Subventions des investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00
58	Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>5</b>	<b>Total des charges</b>	<b>36'823.65</b>	<b>25'000.00</b>	<b>65'959.15</b>

Revenus d'investissements		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
60	Transfert d'immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
61	Remboursements de tiers	0.00	0.00	0.00
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
63	Subventions d'investissements acquises	20'000.00	0.00	0.00
64	Remboursements de prêts	0.00	0.00	0.00
65	Report de participations	0.00	0.00	0.00
66	Remboursements de propres subventions	0.00	0.00	0.00
67	Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00
68	Recettes d'investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>6</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>20'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Clôture		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
590	Report au bilan des revenus	20'000.00	0.00	0.00
690	Report au bilan des charges	36'823.65	25'000.00	65'959.15

## 6.2 Comptes d'investissements selon les fonctions / classification administrative

		Comptes 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7100					
7100.50303.02	Interconnexion réseau d'eau Pleigne	17'384.50			
7100.50303.03	Interconnexion réseau d'eau Lucelle	19'439.15			
7100		<b>36'823.65</b>		-	

L'Assemblée communale du 26 octobre 2016 a voté un crédit de Fr. 286'000.00 pour l'interconnexion en eau de secours avec Pleigne. En déduisant les subventions fédérales et cantonales et celles de l'ECA, le coût pour Bourrignon s'élève à Fr. 35'750.00.

L'Assemblée communale du 2 juillet 2018 a débloqué un crédit de Fr. 35'000.00 pour la construction d'une chambre de partage dans le cadre de la connexion de Lucelle au réseau d'eau de Bourrignon, à couvrir par la réserve du Service des eaux.

Les décomptes finaux sont parvenus en 2024.

		Comptes 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7205	Station d'épuration communale				
7205.50403.01	Système automatisation STEP			56'605.85	
7205.63609.00	Dons Patenschaft		20'000.00		
	Total Station d'épuration communale	-	<b>20'000.00</b>	<b>56'605.85</b>	

L'Assemblée communale du 14 décembre 2022 a voté un crédit de Fr. 60'000.00 pour le remplacement du système d'automatisation de la STEP. Le tableau électrique a totalement été modifié et les derniers travaux ont été réalisés en décembre 2023. La promesse de don de Fr. 20'000.00 du Patenschaft a été versée en 2024.

## 7. Bilan

Comme déjà mentionné l'année dernière, le nouveau modèle comptable harmonisé simplifie passablement la présentation du bilan. Le détail des comptes ci-après, ainsi que le tableau des immobilisations, renseigne précisément sur les éléments faisant partie de l'actif (voir annexe F).

1	Actif	Situation initiale		Situation finale	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
100	Disponibilités et placements à court terme	264'753.25	-	224'476.19	-
101	Créances	152'506.07	30'524.80	137'563.00	28'365.86
104	Actifs de régularisation	52'638.62	-	29'104.64	-
107	Placements financiers	200.00	-	200.00	-
108	Immobilisations corporelles PF	689'896.30	-	689'896.30	-
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	1'632'822.99	-	1'571'786.64	-
142	Immobilisations incorporelles	93'170.45	-	81'870.45	-
	<b>Total Actif</b>	<b>2'885'987.68</b>	<b>30'524.80</b>	<b>2'734'897.22</b>	<b>28'365.86</b>

Comme indiqué au chapitre 2d, l'endettement de la Commune a diminué de Fr. 279'700.00. Les variations des Financements spéciaux correspondent au résultat de chacun de ces Financements.

2	Passif	Situation initiale		Situation finale	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
200	Engagements courants	-	108'982.65	-	71'826.30
201	Engagements financiers à court terme	-	308'700.00	-	104'100.00
204	Passifs de régularisation	-	1'862.10	-	94'735.05
206	Engagements financiers à long terme	-	1'851'799.60	-	1'776'699.60
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1'189.95	573'926.00	-	640'598.04
293	Préfinancements				9'359.90
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent ou découvert du bilan	103'440.82	114'823.30	2'170.01	11'382.48
	<b>Total Passif</b>	<b>104'630.77</b>	<b>2'960'093.65</b>	<b>2'170.01</b>	<b>2'708'701.37</b>

## 8. Annexes aux comptes annuels

### 8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

#### a) règles applicables à la présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de la Commune municipale de Bourrignon ont été clos conformément au DCom, ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les Cantons et les Communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

#### b) raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les Communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1er janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant la recommandation N° 13 (vision consolidée), celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Bourrignon, le 14 mai 2025

Au nom de la Commune municipale de Bourrignon  
L'administrateur des finances

Roger Fleury

## 8.2 Annexe C) aux comptes annuels – état des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit, l'article 32, lettre c) du Décret concernant l'administration financière des Communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20900.00).

### Explications :

#### 2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

#### 2930 Préfinancements (réserves pour projets à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la Loi sur la gestion des eaux. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

#### 2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

## 8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune municipale de Bourrignon

Exercice : 2024

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
<b>2900</b>	<b>Financements spéciaux enregistrés sous capital propre</b>	<b>572'736.05</b>		<b>Attributions aux FS, capitaux propres</b>	<b>67'861.99</b>		<b>Prélèvements sur les FS, capitaux propres</b>	<b>0.00</b>	<b>2900</b>	<b>Financement spéciaux enregistrés sous capital propre</b>	<b>640'598.04</b>
29000.02	Entretien des chemins	232'409.87	35100.00	Excédent de revenus des taxes	25'447.20	45100.00			29000.02	Entretien des chemins	257'857.07
29000.04	Cadastre et mensurations officielles	12'784.45	90100.91	Excédent de revenus 2024	3'820.80	45100.00			29000.04	Cadastre et mensurations officielles	16'605.25
29002.01	Assainissement des eaux	23'251.72	90100.20	Excédent de revenus 2024	12'514.60	90110.20			29002.01	Assainissement des eaux	35'766.32
29002.10	Assainissement des eaux - MCH1	28'104.20	90100.20			90110.20			29002.10	Assainissement des eaux	28'104.20
29003.00	Approvisionnement en eau - équilibre	137'752.69	90100.30	Excédent de revenus 2024	19'988.14	45103.00			29003.00	Approvisionnement en eau - équilibre	157'740.83
29003.10	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1	139'623.07	35103.00			45103.00			29003.10	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1	139'623.07
29004.01	Déchets	-1'189.95	90100.40	Excédent de revenus 2024	6'091.25	90110.40			29004.01	Déchets	4'901.30
<b>2930</b>	<b>Préfinancements / maintien de la valeur</b>	<b>0.00</b>		<b>Attributions aux préfinancements des capitaux propres</b>	<b>28'022.55</b>		<b>Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres</b>	<b>-18'662.65</b>	<b>2930</b>	<b>Préfinancements / maintien de la valeur</b>	<b>9'359.90</b>
29302.01	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	35102.00	Alimentation 2024	9'900.00	48932.00	Prélèvement charges financières 2024	-612.50	29302.01	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	9'287.50
29302.02	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	35102.00		0.00	48932.00		0.00	29302.02	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00
29303.01	Approvisionnement eau / maintien de la valeur	0.00	35103.00	Alimentation 2024	18'122.55	48933.00	Prélèvement charges financières 2024	-18'050.15	29303.01	Approvisionnement eau / maintien de la valeur	72.40

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
<b>2940</b>	<b>Réserves de politique budgétaire</b>	<b>0.00</b>		<b>Attributions à la réserve de politique budgétaire</b>	<b>0.00</b>		<b>Prélèvements de la réserve de politique budgétaire</b>	<b>0.00</b>	<b>2940</b>	<b>Réserves de politique budgétaire</b>	<b>0.00</b>
29400.00	Compte général	0.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	0.00
<b>29601</b>	<b>Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF</b>	<b>0.00</b>		<b>Attributions à la réserve liée au retraitement du PF</b>	<b>0.00</b>		<b>Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF</b>	<b>0.00</b>	<b>29601</b>	<b>Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF</b>	<b>0.00</b>
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	0.00			0.00			0.00	29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
<b>2980</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>0.00</b>		<b>Attributions aux autres capitaux propres</b>	<b>0.00</b>		<b>Prélèvements aux autres capitaux propres</b>	<b>0.00</b>	<b>2980</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>0.00</b>
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
<b>2990</b>	<b>Résultat annuel - excédent/découvert du bilan</b>	<b>11'382.48</b>			<b>0.00</b>			<b>-2'170.01</b>	<b>2990</b>	<b>Résultat annuel - excédent/découvert du bilan</b>	<b>9'212.47</b>
29900.23	Résultat de l'exercice 2023	114'823.30	90000.00	Report excédent de revenus 2023	-114'823.30	90010.00		0.00	29900.23	Résultat de l'exercice 2023	0.00
29900.24	Résultat de l'exercice 2024	0.00	90000.00		0.00	90010.00	Excédent de charges 2024	-2'170.01	29900.24	Résultat de l'exercice 2024	-2'170.01
29990.00	Compte général	-103'440.82	29900	Report excédent de revenus 2023	114'823.30	29900		0.00	29990.00	Compte général	11'382.48

## 8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

### a) financements spéciaux (2900)

Les financements spéciaux (FS) enregistrés sous capital propre (fonction 290) ont augmentés de Fr. 67'861.99 pour se situer à Fr. 640'598.04 au 31.12.2024. Les raisons sont les suivantes :

· bénéfice du compte de l'entretien des chemins .....	Fr.	+ 25'447.20
· bénéfice du FS cadastre et mensurations officielles .....	Fr.	+ 3'820.80
· bénéfice du FS assainissement des eaux .....	Fr.	+ 12'514.60
· bénéfice du FS approvisionnement en eau .....	Fr.	+ 19'988.14
· bénéfice du FS déchets .....	Fr.	+ 6'091.25

### b) préfinancements/maintien de la valeur (2930)

Les Règlements relatifs à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) ont été approuvés à l'Assemblée communale du 13 décembre 2023 et sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les préfinancements enregistrés sous capital propre (fonction 293) ont enregistré une augmentation de Fr. 9'359.90 :

· attribution maintien de la valeur – approvisionnement en eau .....	Fr.	+ 72.40
· attribution maintien de la valeur – assainissement des eaux .....	Fr.	+ 9'287.50

### c) réserve de politique budgétaire (2940)

Il n'y a pas de réserve de politique budgétaire.

### d) réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles du patrimoine financier (2960)

Il n'y a pas de réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles du patrimoine financier.

### e) excédent ou découvert au bilan (2990)

L'excédent de charges de l'exercice 2024, soit Fr. 2'170.01, a été reporté au passif du bilan. Il sera comptabilisé en diminution de la fortune nette au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### 8.3 Annexe D) aux comptes annuels – tableau des provisions

Aucune provision ne figure au bilan, elles ont toutes été dissoutes lors du bouclage des comptes 2018 et 2019.

## 8.4 Annexe E) aux comptes annuels – tableau des participations et des garanties

## Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
<b>Groupement de communes selon article 121 Lcom</b>										
SIS15 du Haut-Plateau	Service d'incendie et de secours	-		E=1 / L=1						
Collège de Delémont	Ecole secondaire									
Cercle scolaire Bourrignon-Develier	Ecole primaire									
Association jurassienne des Communes										
Association des Maires du District de Delémont										
<b>Syndicats de communes selon article 123 Lcom</b>										
Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)	Gestion des déchets (y. compris 2 moloks)									
<b>Personnes morales de droit privé</b>										
Parc éolien de la Haute Borne SA	Production d'énergie	5'000.00	5.00%							
<b>Société simple, en nom collectif ou commandite</b>										
Institut Saint-Germain										
Centre de puériculture										
<b>Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales</b>										
Commune mixte de Develier	Collaboration administrative									
Technimat Sàrl	Installation de désinfection à la station de filtration									
CATV Cablotal	Télé-réseau									
Rolf Eschmann SA	Gestion et mise à jour de la mensuration officielle									
Société de tir de Soyhières	Stand de tir									
Rémy Domon	Candélabre sur le bâtiment 37c									
Ackermann Christophe	Déneigement									
Berberat Roger	Déneigement									
Frund Jean-Marc	Déneigement									
Magula Julien	Déneigement									

## 8.5 Annexe F) aux comptes annuels – tableau des immobilisations et des informations sur les placements de capitaux

**Commune de Bourrignon**  
Recette communale  
Rue de l'Eglise 8  
2802 Develier

**Tableau des immobilisations**

Bourrignon, le 19.03.2025

Patrimoine administratif (140)  
Comptes 2024

Page 1

		14000 Terrains non bâtis  PA-05	14001 Terrains bâtis  PA-10	1401 Routes et voies de communication  PA-15	1402 Aménagement des plans d'eau et cours d'eau  PA-20	1403 Autres ouvrages de génie civil  PA-25	1404 Bâtiment, locaux et équipements  PA-30	1405 Forêts  PA-35	1406 Biens meubles  PA-40	1407 Installation en construction  PA-45	1409 Autres immob. corporelles du PA  PA-50
<b>Coût d'acquisition</b>											
Valeur de l'immobilisation	01.01.2024			773'518.34		688'016.25	146'908.40		22'880.00	1'500.00	
(+) Augmentation	En 2024					38'323.65				17'384.50	
(-) Diminution	En 2024					20'000.00				18'884.50	
(+) Transferts / reclassement (PA -> PF)	En 2024										
valeur de l'immobilisation	31.12.2024			773'518.34		706'339.90	146'908.40		22'880.00		
<b>Amortissements ordinaires cumulés</b>											
<b>Valeur comptable</b>											
Etat au	En 2024										
(-) Amortissements planifiés	En 2024			27'900.00		29'200.00	16'950.00		3'810.00		
(+) Amortissements non planifiés	En 2024										
(+) Corrections de valeur	En 2024										
Etat au	31.12.2024			-27'900.00		-29'200.00	-16'950.00				
<b>Valeur comptable nette</b>											
dont celle des installations de leasing	31.12.2024			745'618.34		677'139.90	129'958.40		19'070.00		
Valeur d'assurance	31.12.2024					1'340'000.00	4'504'000.00				

**Commune de Bourrignon**  
 Recette communale  
 Rue de l'Eglise 8  
 2802 Develier

## Tableau des immobilisations

Bourrignon, le 19.03.2025

Patrimoine financier (108)  
 Comptes 2024

Page 2

		10800 Terrains non bâtis  PF-05	10801 Terrains bâtis  PF-10	1084 Bâtiment, locaux et équipements  PF-15	1086 Biens meubles  PF-20	1087 Installation en construction  PF-25	1089 Autres immob. corporelles  PF-30				
<b>Coût d'acquisition</b>											
Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	102'520.10		565'900.00		21'476.20					
(+) Augmentation	En 2024										
(-) Diminution	En 2024										
(+) Transferts / reclassement (PF -> PA)	En 2024										
<b>valeur de l'immobilisation</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>102'520.10</b>		<b>565'900.00</b>		<b>21'476.20</b>					
<b>Rectifications cumulées</b>											
<b>Valeur comptable</b>											
Etat au	01.01.2024										
(-) Réévaluations (diminution de valeur)	01.01.2024										
(+) Réévaluations (augment. de valeur)	01.01.2024										
(+) Transferts / reclassement (PF -> PA)	01.01.2024										
Etat au	<b>31.12.2024</b>										
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>102'520.10</b>		<b>565'900.00</b>		<b>21'476.20</b>					
dont celle des installations de leasing	31.12.2024										
Valeur d'assurance	31.12.2024			2'060'000.00							

**Commune de Bourrignon**  
 Recette communale  
 Rue de l'Eglise 8  
 2802 Develier

**Tableau des immobilisations**  
 Autres patrimoine administratif (142 à 146)  
 Comptes 2024

Bourrignon, le 19.03.2025

Page 3

		1420 Logiciels  PC-05	1421 Brevets et licences  PC-10	1427 Immobilisations incorporelles en cours de dév.  PC-15	1429 Autres immobilisations incorporelles  PC-20	1441 à 1448 Prêts meubles  PC-25	1452 à 1458 Participations et capital social  PC-30	1460 à 1469 Subventions d'investissement  PC-35			
<b>Coût d'acquisition</b>											
Valeur de l'immobilisation	01.01.2024				93'170.45						
(+) Augmentation	En 2024										
(-) Diminution	En 2024										
(+) Transferts / reclassement (PA -> PF)	En 2024										
valeur de l'immobilisation	31.12.2024				93'170.45						
<b>Amortissements ordinaires cumulés</b>											
Valeur comptable											
Etat au	En 2024										
(-) Amortissements planifiés	En 2024				11'300.00						
(+) Amortissements non planifiés	En 2024										
(+) Corrections de valeur	En 2024										
Etat au	31.12.2024				-11'300.00						
<b>Valeur comptable nette</b>											
dont celle des installations de leasing	31.12.2024				81'870.45						
Valeur d'assurance	31.12.2024										

## 8.6 Annexe H) aux comptes annuels – les indicateurs financiers

### 8.6.1 Quotient d'endettement net (degré de priorité 1)

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

	2020	2021	2022	2023	2024
Quotient d'endettement net :	166.39 %	218.67 %	256.54 %	155.10 %	<b>128.46 %</b>

### 8.6.2 Degré d'autofinancement (degré de priorité 1)

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

> 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

	2020	2021	2022	2023	2024
Degré d'autofinancement :	125.59 %	33.12 %	-563.88 %	415.95 %	<b>976.08</b>

### 8.6.3 Quotité de la charge d'intérêts (degré de priorité 1)

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
> 2%	Charge élevée

	2020	2021	2022	2023	2024
Quotité de la charge d'intérêts :	2.50 %	2.29 %	2.40 %	2.04 %	<b>1.87 %</b>

### 8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus (degré de priorité 2)

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

< 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

	2020	2021	2022	2023	2024
Dettes brutes par rapport aux revenus :	211.46	239.78	232.71	185.51	<b>156.44</b>
	%	%	%	%	%

### 8.6.5 Quotité d'investissement (degré de priorité 2)

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

< 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

	2020	2021	2022	2023	2024
Quotité d'investissement :	7.84 %	26.20 %	2.10 %	6.48 %	<b>3.34 %</b>

### 8.6.6 Quotité de la charge financière (degré de priorité 2)

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

	2020	2021	2022	2023	2024
Quotité de la charge financière :	9.26 %	10.28 %	10.46 %	9.32 %	<b>9.01 %</b>

### 8.6.7 Endettement net en francs par habitant (degré de priorité 2)

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Endettement net en francs par habitant :</b>	4'272.12	4'941.39	5'233.62	4'375.00	<b>3'781.32</b>

### 8.6.8 Quotité d'autofinancement (degré de priorité 2)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Quotité d'autofinancement :</b>	22.83 %	4.74 %	-12.18 %	22.43 %	<b>13.16 %</b>

### 8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets (degré de priorité 2)

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2%	Faible
2% à 5%	Moyenne
5% à 8%	Forte
> 8%	Très forte

	2020	2021	2022	2023	2024
Quotité de la charge des intérêts nets :	4.23 %	1.00 %	18.53 %	1.84 %	<b>1.36 %</b>

### 8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan (degré de priorité 2)

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

> 60%	Elevé
30% à 60%	Moyen
< 30%	Faible

	2020	2021	2022	2023	2024
Quotient de l'excédent au bilan :	28.56 %	20.90 %	-43.87 %	1.55 %	<b>1.19 %</b>

## 9. Proposition du Conseil communal

Approbation des comptes annuels 2024, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats		
	Excédent de revenus		40'244.78
900	Compte général		
	Excédent de charges	2'170.01	
90110.20	FS Assainissement/traitement des eaux		
	Excédent de revenus		12'514.60
90100.30	FS Approvisionnement en eau potable		
	Excédent de revenus		19'988.14
90100.40	FS Gestion des déchets		
	Excédent de revenus		6'091.25
90100.91	FS Cadastre et mensuration		
	Excédent de revenus		3'820.80

Il est proposé à l'Assemblée communale du 4 juin 2025 d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024.

Au nom de la Commune municipale de Bourrignon

Didier Torti  
Maire

Vincent Chételat  
Secrétaire communal

Roger Fleury  
Administrateur des finances

Bourrignon, le 8 avril 2025.

## 10. Approbation des comptes annuels

L'Assemblée communale du 4 juin 2025 a approuvé les comptes annuels 2024, conformément à la proposition du Conseil communal du 8 avril 2025.

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale est joint au présent rapport.

Bourrignon, le 4 juin 2025.

Au nom de l'Assemblée communale de Bourrignon

Aurélien Frund  
Président

Vincent Chételat  
Secrétaire communal